

JOURNALISTES TERRITORIAUX : un statut, c'est un droit

Dans les communes, les agglomérations, les départements, les régions, des journaux sont distribués aux habitants. Ces publications territoriales jouent le rôle d'une véritable presse locale abordant tous les sujets, ceux de la vie de tous les jours comme les sujets politiques, économiques ou culturels.

Problème : les journalistes qui travaillent pour ces supports papier ou web ne sont pas reconnus comme tels, ni par la profession (pas d'accès à la carte de presse), ni par la fonction publique, où aucun concours, aucune grille de progression, aucune perspective ne leur est spécifiquement proposée.

Cette situation ne peut plus durer. À l'heure où des lois mettent à mal la liberté d'expression et la liberté d'informer, il est indispensable que soit consolidée, par toutes dispositions, l'indépendance de la profession dans la pluralité de ses formes.

Notre collectif cherche à rassembler les journalistes territoriaux afin qu'ils puissent s'organiser pour conquérir et défendre leurs droits.

6 DROITS À CONQUÉRIR POUR LES JOURNALISTES TERRITORIAUX

- Un cadre d'emplois des journalistes territoriaux en catégorie A pour garantir une rémunération, une sécurité d'emploi et des évolutions de carrière
- Un socle de droits et une éthique professionnelle
 - Une carte d'identité professionnelle
 - Le droit à l'allocation fiscale pour frais d'emplois
 - Un droit à des formations spécifiques
- Le droit à la clause de conscience, notamment en cas de changement de majorité politique

**Garantissons la liberté d'informer
Demandons le soutien de nos collectivités**

RÉUNION PUBLIQUE MERCREDI 2 JUIN 2021

À PARTIR DE 18 HEURES SUR INSCRIPTION
(OPTION MIXTE AU 4 RUE GUYTON-DE-MORVEAU PARIS 13^e, OU À DISTANCE)

<https://framadate.org/8Y63tX5yLPuQznpC>

**Je rejoins la CGT pour
m'organiser, conquérir
et défendre mes droits**

Jemesyndique.org
Contact : news@infocomcgt.fr /
David au 06 83 08 94 33